

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

20250929_DL_03

OBJET : Avenant n°1 à l'accord-cadre « Conception, déploiement, exploitation et maintenance d'une infrastructure de réseau bas débit et de cas d'usages d'objets connectés »

Date de convocation :
19 septembre 2025

Date de séance :
29 septembre 2025

Date d'affichage :
10 octobre 2025

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 8

Séance en présentiel et en visioconférence

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Madame MAILLE-BARBARE, Madame LHOMME.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoir :

Madame DELETRE donne pouvoir à Madame LHOMME

Monsieur GEST donne pouvoir à Monsieur VARLET

Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS

Monsieur FAUVET donne pouvoir à Madame MAILLE-BARBARE

Le syndicat mixte s'est engagé dans une transition numérique durable et responsable en travaillant notamment sur la réduction de l'empreinte énergétique liée aux usages numériques.

A ce titre, Somme Numérique a conclu un accord-cadre ayant pour objet la conception, le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des solutions nécessaires à la mise en œuvre de "démonstrateurs" de projets d'objets connectés sur le territoire de Somme Numérique. Ces "démonstrateurs" correspondent à des cas d'usages identifiés sur les territoires pilotes et volontaires.

Le présent avenant a pour objet d'apporter des modifications non substantielles au bordereau des prix unitaires permettant d'assurer une exécution optimale de l'accord-cadre, sans bouleverser l'économie générale du contrat.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu les pièces du marché ayant pour objet « Conception, déploiement, exploitation et maintenance d'une infrastructure de réseau bas débit et de cas d'usages d'objets connectés » conclu avec la société AXIONE
- Vu le projet d'avenant modificatif du bordereau des prix unitaires
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 29 septembre 2025 pour l'approbation de cet avenant.
- Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'approbation du présent avenant ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'avenant n°1 à l'accord-cadre intitulé « Conception, déploiement, exploitation et maintenance d'une infrastructure de réseau bas débit et de cas d'usages d'objets connectés » est adopté.

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'avenant à ce marché au titulaire.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.